

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon.

## ABONNEMENT:

CANADA — 3s. 3d., payable invariablement d'avance.

ÉTRANGER — 6s. 3d. (Affranchir.)

On ne s'abonne pas pour moins de 6 mois

Si la guerre est la dernière raison des peuples l'Agriculture doit en être la première.



## ANNONCES:

Première insertion 8cts. la ligne,  
Insertions subséquentes 2 " " "

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

PARAISSANT TOUS LES QUINZE JOURS.

## CAUSERIE AGRICOLE.

### DES ENGRAIS.

DE LEUR NÉCESSITÉ DANS LA PLUPART DES TERRAINS.

Cultivons moins, s'il le faut, mais cultivons mieux. L'agriculteur qui ne cherche pas à améliorer ses terres, qui se contente de mauvaises récoltes quand il pourrait en avoir de bonnes; cet homme là manque à ce qu'il doit à son Créateur, à sa famille, à son pays et à lui-même. 1o. A Dieu, qui ne nous donne des biens que pour que nous en tirions un bon parti; 2o. à sa famille qu'il élève dans la gêne et à laquelle il ne remettra plus tard qu'une propriété de valeur inférieure à celle qu'elle pourrait avoir; 3o. à son pays qui a besoin, pour être florissant, que le sol soit engraisé, cultivé de la manière la plus avantageuse; 4o. à lui-même enfin, en s'exposant à être à charge à ses semblables dans sa vieillesse.

F. G. GENAS. (Discours à la société de Flore 1848.)

Faisons du fumier; autrement, avec le développement, toujours croissant de la population, nous courons à notre perte.

Le mot engrais, pour tous les agriculteurs, désigne l'agent qui soutient et développe la fertilité des terres, soit en leur rendant les substances que leur enlèvent les récoltes, soit en leur communiquant ce qui leur manque pour nourrir les plantes. L'engrais est, sans contredit, le point capital de toute culture, grande et petite. *Cultiver sans fumier c'est se ruiner*, disent tous les maîtres de la science agricole. Ce n'est pas ce que l'on sème qui rapporte, dit un savant agronome, c'est ce que l'on fume. Pour que la terre rende il faut lui prêter, dit un proverbe. Les engrais sont aussi nécessaires à la plupart des terres que la nourriture l'est à l'homme et aux animaux. Un champ est comme une armoire; on y trouve que ce qu'on y a déposé.

Voilà ce que tout le monde admet, mais ce dont presque

personne ne s'occupe sérieusement. On dirait qu'il suffit amplement d'approuver ces théories, mais qu'il n'est nullement nécessaire de les mettre en pratique. En effet, qu'on examine sérieusement ce qui se passe chez le grand nombre de nos cultivateurs. On cultive beaucoup et généralement trop, on se vante d'avoir jeté beaucoup de minots de grain dans la terre; on dit avec ostentation:—"Moi j'ai semé douze, quinze, vingt minots de blé, autant d'avoine, vingt-cinq minots d'orge; et si ça pousse bien, je vais avoir une fameuse récolte."—Mais nous allons vous poser une question qui décidera d'avance ce que sera votre récolte: Combien de voyages d'engrais avez-vous mis sur votre champs ensemencé?—"Oh! je n'en ai pas mis du tout, ou je n'en ai mis que sur ma semence de patates et sur mes prairies; car voyez-vous on ne fait jamais assez de fumier pour une culture aussi étendue."—Et croyez-vous que cette terre envers laquelle vous êtes si avare, va vous donner autant que si elle était bien fumée?—"Ça donnera ce que ça pourra."—Oui ce que ça pourra, c'est-à-dire la moitié qu'elle vous eût donné, si vous l'eussiez traitée avec libéralité, ainsi si au lieu de semer 20 minots de blé, vous n'en eussiez semé que 10, et que vous les eussiez confiés à une terre bien engraisée, vous auriez récolté au moins autant que va vous rapporter votre semence de vingt minots; de plus vous auriez ménagé votre terrain, votre temps, vos fatigues et les animaux à votre service.—"Mais que voulez-vous, Monsieur, je n'aurais pas eu plus d'engrais pour la moitié de mon terrain que pour le tout, je n'en ai pourtant pas perdu un once."—Vous n'en avez pas perdu un once! alors nous vous en félicitons; car vous laissez vos voisins bien loin derrière vous. En effet si nous examinons tant soit peu attentivement, si nous jetons nos regards autour des habitations de nos cultivateurs, nous avons la douleur de voir qu'on laisse perdre au moins les deux tiers des engrais. Ne vous étonnez pas de notre avancé et surtout n'allez pas croire que nous exagérons; au contraire nous sommes au-dessous de la perte réelle et nous ne nous contenterons pas

de l'affirmer, mais nous le démontrerons de manière à convaincre les plus incrédules.

Quand nous aurons prouvé la vérité de notre allégué, vous calculerez les revenus immenses que le Canada perd chaque année, et vous serez convaincus que tous les cultivateurs canadiens, avec les terres fertiles qu'ils possèdent, pour la plupart, avec du travail, de l'ordre et le bon emploi des moyens à leur disposition, posséderaient l'aisance et même la richesse.

Ce serait se tromper étrangement que de croire que le fumier de nos étables est à peu près le seul engrais qui peut enrichir le sol. Au contraire, les différentes espèces d'engrais sont nombreuses et sont le produit de substances variées. Tous les débris des animaux, des végétaux dont la décomposition peut fournir des produits liquides ou gazeux, forment autant d'engrais d'espèces différentes. Ainsi tous les produits qui sortent des animaux, le sang, la chair, les os, la peau, le cuir, les cornes, les jaines, les poils, etc., sont des engrais très-puissants, et enrichissent la terre d'un gaze nommé *azole*, qui est l'agent le plus énergique de la végétation.

Les fumiers, les urines, qui sont à la fois un engrais animal et végétal, donnent à la terre un aliment très-riche.

De plus les substances purement végétales, telles que les pailles, les feuilles, les racines, les plantes enterrées en vert, constituent un engrais, qui, sans avoir toute la puissance des précédents, n'en rend pas moins à la terre les substances que ces matières lui ont enlevées et dont elles sont formées. Il y a encore un autre engrais, plus riche que les précédents, et dont on a cependant horreur de se servir; nous voulons parler des excréments humains. Parmi les amendements minéraux il en est quelques uns qui deviennent de véritables engrais.

Quand nous aurons étudié ensemble ces différents engrais, dans nos chapitres subséquents, nous serons forcés d'avouer que nous avons été d'une prodigalité extraordinaire, que nous avons perdu la plus grande partie des engrais à notre disposition, et que nous avons jeté par les portes et les fenêtres les matières qui pouvaient nous enrichir et augmenter la fertilité de nos champs d'une manière étonnante.

(A continuer.)

## HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

Depuis notre dernière revue, quelques événements marquants sont survenus au milieu de nous. Un Concile, le troisième depuis leur établissement dans notre province ecclésiastique, a été tenu à Québec sous la présidence de Mgr l'Administrateur de l'archidiocèse. Plus tard, les fidèles de toute la province ecclésiastique seront informés des travaux de ce Concile dans l'intérêt des âmes. Il faut auparavant que ces travaux soient approuvés par le Souverain Pontife, la plus haute source d'autorité qui soit dans l'Eglise, pour leur donner une pleine autorité et efficacité. C'est à tous les fidèles de se préparer à les recevoir dans le même esprit qu'ils ont été faits; c'est-à-dire dans le

dessin d'augmenter ou de raffermir le règne de Dieu parmi le peuple canadien. En quoi et comment les Pères du concile, nos pieux et vénérables évêques, ont-ils entendu ces deux grandes pensées? c'est ce qu'ils nous feront connaître eux-mêmes en temps voulu.

Un autre événement de l'ordre temporel a surgi tout-à-coup. Sera-t-il en quelque chose, comme le précédent, favorable au bien moral du peuple? c'est ce que nous saurons bientôt. Un nouveau ministère s'est formé, qui tient les partis en balance, après avoir été longtemps agités en sens contraire. C'est ainsi que la Providence se joue des calculs trop humains. Quant à ce résultat, qui va amener tout le pays dans ses comices, prions cette Providence souveraine, qui veille sur toute chose de ce monde, de le rendre tel, par la tranquillité et la sagesse des suffrages, que les uns déposent leurs appréhensions et les autres toute idée ou toute action funeste au pays. Il y a certainement à gémir depuis quelques années, en voyant combien la chicane politique, parmi nous, nuit essentiellement au cours régulier des intérêts pratiques de toute la province.

Revenant un instant sur le Concile, nous aimons à prévenir les catholiques de tout étage qu'il leur serait facile d'avoir chez eux tout le personnel respectable et éclairé de cette vénérable assemblée en allant chez M. Livernois, notre photographe bien connu à Québec. Ils y trouveront en petit et en grand, mais également bien fait, un ensemble complet de tous les membres du Concile, prélats et prêtres. Le prix n'est qu'une bagatelle, mais l'ensemble, à tous égards, est digne de la plus haute attention. Pareil objet, dans l'ordre politique ou civil, serait recherché avec raison; dans l'ordre religieux, tout catholique bien pensant saura faire une juste et plus haute appréciation de ce genre de monument. A la suite, et tout naturellement, rien n'empêche qu'on se procure en même temps, si chacun en a les facultés pécuniaires, du portrait de tous nos évêques canadiens depuis l'établissement du pays. C'est en abrégé l'histoire de la religion et même de notre nationalité dans ce qu'elle a de plus vivace et de plus assuré. Du moins, si la collection entière de ces portraits ne pouvait être acquise par chacun, qu'on se fasse un ensemble d'actualité contemporaine en commençant par Mgr Plessis et terminant par Mgr de Tloa. Ce serait l'histoire du jour, toute pleine d'intérêt le plus haut pour un cœur religieux et vraiment canadien.

On dit de bonnes nouvelles de la saison par rapport aux semailles et à la levée des grains. Dans le Haut-Canada, et chez nos voisins surtout des Etats, on espère déjà beaucoup de la récolte prochaine. D'un autre côté, la flotte des vaisseaux marchands arrivés presque tous à la fois devant Québec, annonce quelque succès dans le commerce et fournit à nombre d'ouvriers et de pauvres un travail empressé, mais d'occasion seulement. Malheureusement, plusieurs habitants laissent leurs terres en friche pour venir gagner temporairement un salaire qu'ils trouveraient bien mieux, et d'une manière permanente, dans la culture suivie de leurs champs. Des pauvres aussi, par un faux calcul, laissent leurs paroisses où ils pourraient et devraient

être secourus avec plus de justice que dans les lieux où ils se réfugient dans l'espoir de quelque gain passager. Qu'arrivera-t-il ? ils deviennent un fardeau pour ces lieux, et ils n'en sont pas plus riches. Chaque paroisse canadienne, bien administrée et bien avisée sur l'article de la charité, peut fournir à ses pauvres le pain de tous les jours. En s'isolant de leurs paroisses, les pauvres sont exposés, surtout les enfants, à n'être d'abord jamais plus riches, comme nous venons de le dire ; puis à se perdre au moral beaucoup plus facilement qu'en restant chez eux. L'oisiveté et le grand monde pour eux sont deux écueils également pernicieux. Et s'ils rencontrent parfois plus de secours au dehors que chez eux, ils prennent la mauvaise inclination de battre les chemins, école toute faite pour enseigner à merveille la fainéantise et le vagabondage. C'est aux pères de familles et à tous les gens de bien et d'influence d'empêcher nos pauvres, par un bon système de charité dans chaque paroisse, à devenir ainsi une sorte de *bohémien*s ou de *mormons* ambulants.

Il y a quelque temps, nous avons appris avec plaisir de source très-fondée que l'école d'agriculture, commerciale et industrielle de Rimouski continuait heureusement ses essais et progrès. Nous avons déjà dit ses commencements, et, par l'ordre et la bonne conduite de tout l'ensemble, dont nous avons nous-même sous les yeux le témoignage, nous pouvions espérer sûrement ce qui a continué de s'y faire. Il y a là assez d'enseignement agricole pour être utile à tout ce grand quartier ou comté où se trouve située l'école. Elle peut grandir d'ailleurs pour tous les besoins si elle est encouragée comme elle le mérite. Et en attendant que les principes élémentaires de l'agriculture soient enseignés dans toutes les écoles des campagnes, ces écoles de Rimouski, de Ste. Anne et d'ailleurs, avec les journaux agricoles en circulation, forceront la vieille barrière de l'indifférence et de la routine, et la renverseront tout-à-fait nous l'espérons, sous les coups de la persévérance et du zèle pour un meilleur ordre de chose. Nos pauvres ambulants et autres disparaîtront en grande partie quand un travail agricole intelligent aura ouvert les esprits et multiplié le besoin des bras dans la culture des champs. Puisse cet heureux changement arriver bientôt pour le plus grand bien du pays et des pauvres !

A côté de ce premier des bienfaits publics, notons qu'un bon esprit se propage, chez les gens d'autorité dans nos campagnes, pour assurer à la Tempérance le concours de leur autorité. Les paroisses de la Beauce, celles des environs de Québec et ailleurs, ont donné de dignes exemples à ce sujet. Puissent-ils être imités partout ces dignes exemples ! Alors, par le concours de toutes les autorités et de tous les efforts, quelle heureuse perspective n'aurions-nous pas devant les yeux pour les intérêts publics et privés, moraux et matériels du peuple canadien. Il est fâcheux que l'excellente loi, proposée par M. Dunkin, n'ait pu obtenir elle aussi sa sanction, à cause de la dissolution précipitée des Chambres. Elle eût prêté un grand secours aux agents bien intentionnés de l'autorité, tous les amis de la tempérance,

Un mot maintenant du dehors. Rome est toujours tranquille ; Dieu et la France y veillent et la gardent. Ce n'est pas que le venin révolutionnaire n'y fermente quelque part dans un comité central plus ou moins souterrain. En plein cabinet du premier ministre de Sa Sainteté, chez le Cardinal Antonelli, ce venin a jailli, apporté par un chevalier Fanti vendu depuis trente ans aux sociétés secrètes et révolutionnaires. Il paiera de sa tête ; c'est trop juste, ses longs et hypocrites services à la plus méchante des causes. Cependant vous n'en trouverez pas moins, dans tous les pays, des hommes qui prendront occasion de là de crier contre la cruauté du gouvernement du Saint Père, et en faveur de l'abolition de la peine de mort. Ce misérable Fanti a été jusqu'ici la cause cachée de tout ce que le parti piémontiste ou révolutionnaire ont pu tramer contre la sécurité du gouvernement de son Prince auguste et sacré. Il faut bien que Dieu protège évidemment et surabondamment la cause de Pie IX, qui est la sienne il est vrai, pour que, attaquée par tant d'ennemis du dehors et à l'intérieur, elle se maintienne forte et sacrée comme au premier jour. Ce seul fait providentiel devrait faire ouvrir les yeux à tous ses ennemis, si Dieu, il semble, ne les eut aveuglés pour toujours.

Cependant, de cette phalange impie il se détache de temps à autre quelques-uns qui reviennent sincèrement à la bonne cause. Le secrétaire du malheureux évêque Caputo vient d'arriver à Rome pour se jeter repentant aux pieds du Saint Père. Il apporte avec lui tout un ensemble de documents accusant toute l'iniquité de son triste Maître. Par ces documents, on voit qu'un complot était fait pour supprimer non-seulement le Souverain de Rome, mais le Pape, le pontife universel. A sa place, Caputo eût été patriarche de Milan, et le reste de l'Italie partagé en vingt-six évêchés, eût relevé de ce patriarche intrus. C'eût été tout de bon à la façon piémontaise, *l'Eglise libre dans l'Etat libre*. Et dire qu'après des faits pareils il se trouve partout des gens, même de prétendus catholiques, qui n'ont pas encore les yeux ouverts sur les œuvres et les tendances des *régénérateurs* actuels de l'Italie. La chose se comprend pour les esprits engagés dans les sectes, dans le rationalisme et le matérialisme pur ; mais des catholiques ignorer les faux principes des ennemis du Saint Siège et de la société chrétienne, c'est toujours un problème indéchiffrable après tant de faits et d'enseignements qui dévoilent si complètement ces faux principes, et qui les font en quelque sorte toucher du doigt.

Quant aux menées révolutionnaires, piémontistes ou garibaldiennes en Italie, elles agissent toujours plus ou moins contre le repos de ce malheureux pays. Le clergé surtout y a à souffrir à tout moment ; et rien n'indique quand cessera la persécution. Du reste, entre les citoyens, la guerre armée et de tout autre genre continue de se faire au détriment général des peuples. On annonce un mouvement plus prononcé et prochain de la part des Napolitains fidèles dans le but de recouvrer leur liberté et leur nationalité, avec leur roi, François II. La jeune reine, son épouse, qui est mai-

tenant à Rome, comme nous l'avons dit déjà, y a excité à son arrivée, un véritable enthousiasme. Cette héroïne, avec sa cause qui est si belle et si juste, a le privilège, après Pie IX et ses droits sacrés, d'inspirer les plus nobles et les plus chauds sentiments ; et cela, non seulement auprès des vrais catholiques, mais de la part des plus honnêtes gens de tous les partis.

En France, les élections générales, fixées au 31 mai, doivent être précédées d'un manifeste impérial plus ou moins mystérieux jusqu'à ce jour. Sera-ce une sorte de coup d'état, ou un autre stratagème pour mieux s'assurer la prépondérance des suffrages ? En attendant on a déjà signifié aux journaux et aux populations assez de réserves et de contraintes qu'il semble superflu d'en tenter d'autres à la veille des élections.

On ne parle plus du voyage de l'impératrice à Rome. Le voyage aussi du Prince Napoléon en Egypte paraît abandonné ou ajourné. Plus cet homme voyagera, mieux ce sera pour la France actuelle. Du reste, les complications amenées par la situation de la Pologne, qui reste la même jusqu'à ce jour, occupent sérieusement le gouvernement impérial. C'est-à-dire la diplomatie de ce gouvernement, en parfait accord avec celle des autres grandes puissances, a l'air d'être sérieuse vis-à-vis ce peuple opprimé et persécuté depuis trop longtemps. Nous ne croirons pour notre part, au concours napoléonien dans la défense ouverte des droits de ce peuple, que lorsque nous le verrons en action et non en vaines sympathies diplomatiques.

Depuis quelque temps les affaires sanglantes de nos voisins se balancent assez sérieusement. On annonce sans cesse de grandes batailles, et quelques-unes, certes ont été fort importantes ; mais, comme les escarmouches et les feux de pelotons, elles ne décident rien encore. Le Sud a fait des pertes sensibles ; la plus grande a été la mort de son général Jackson. Cependant le pays est loin d'être abattu du coup.

## Rapport de l'École d'Agriculture et de la Ferme Modèle de Ste. Anne, pour les années 1861 et 1862,

(Suite et fin.)

### XX. Jardin et pépinière

L'étude du jardinage et des arbres fruitiers forme une partie essentielle de l'enseignement de notre école. Le terrain nécessaire pour les démonstrations pratiques de ces études, après de grands travaux de drainage et d'épierrement par la mine et l'arrachage, a été soumis à une culture maraîchère régulière au printemps de 1861.

Le Collège possède depuis longtemps quatre vergers de moyenne grandeur. Deux ont été faits et sont entretenus en même temps comme jardins à fleurs, par les élèves du cours classique et ceux du cours commercial. Cela n'empêche pas que les élèves de l'école d'agriculture ne puissent y trouver des sujets d'études pratiques pour la taille et les soins à donner aux arbres fruitiers. Aussi on ont-ils bien profité le printemps et l'été dernier. Mais il n'y avait pas pour les arbres fruitiers de pépinière pour préparer les jeunes plants avant de les mettre sur place. Les jeunes sujets

provenants de semis sont ordinairement trop faibles pour être livrés à la pleine terre. Ils ont besoin de passer quelque temps dans la pépinière pour acquérir une certaine force, et subir certaines opérations telles que la greffe et autres, ou enfin pour y recevoir une forme particulière et devenir capables de résister à la sécheresse et à l'humidité, auxquelles ils seront exposés plus tard, quand ils auront été mis en place.

La pépinière n'occupe encore qu'une très-petite partie du nouveau jardin. Elle pourrait devenir la source de revenus d'une certaine importance par la vente des plants, quand le goût de la culture des vergers sera plus répandu. Son accroissement dépendra de plusieurs circonstances.

Le jardin occupe une étendue de 23 arpents. Il forme un polygone dont les principaux côtés seront réguliers après l'enlèvement d'une maison avec ses dépendances qui le défigurent maintenant. Une des conditions premières pour un jardin comme pour une pépinière, est que la position soit à l'abri des vents dominants de la localité, ceux du Nord surtout, avec une pente inclinée au midi. Le nôtre a tous ces avantages, et d'autres encore. Sa position entre les bâtiments de la ferme et deux voies publiques le rend accessible en tout temps et à toutes les heures du jour, au point que cet avantage devient un grave inconvénient pour la conservation des fruits. On sait que la pente au Sud est favorable à tous végétaux, excepté ceux qui redoutent le grand soleil. Cette pente est légère dans la première moitié du terrain, puis elle devient un peu plus rapide, le reste est plat. C'est dans cette dernière partie que l'on se propose de placer la pépinière, et que de fait l'on a déjà au printemps de 1861 planté une couple de cents jeunes sujets destinés au greffage.

Comme les arrosages forment la base de la culture jardinière, on a creusé un puits au centre même du jardin, dans un des angles de rencontre des deux grandes allées. On pourrait aussi utiliser à cette fin les eaux de la toiture de la porcherie qui a près de 200 pieds de long. A côté de la grande porte de la cave à composts de la porcherie qui reçoit tout le fumier avec l'urine des porcs, de même que les égouts de la cour des bêtes à cornes, lors de la fonte des neiges, on a placé sous terre un grand tonneau sarclé pour recevoir le surplus du purin provenant de la cave susdite. Tous ces moyens d'arrosages faciles et économiques assurent au jardin de grands avantages.

Ce jardin a été créé, avant tout, dans un but d'études pratiques pour les jeunes gens qui se destinent plus tard à cultiver pour leur propre compte. Ce ne peut donc pas être un jardin de pur agrément. L'utilité doit passer avant toute autre considération. Dans un tel jardin, le choix, comme l'arrangement des plantes, exclut toute possibilité de lui donner le caractère pittoresque d'un jardin paysager.

Notre premier essai de drainage a été fait dans cet endroit, comme j'ai déjà eu l'honneur de le dire. Dans la pente rapide les drains ont été placés à 15 pieds les uns des autres, dans la partie basse qui est une terre sèche et argileuse, l'espacement a été d'une cinquantaine de pieds. Il n'eut pas été mal de les rapprocher un peu plus.

Le sous-sol est une glaise compacte. Dans toute la partie en pente le sous-sol est un sable graveleux très-perméable.

Avant de faire les labours de défoncement, le plan du jardin a été préalablement bien arrêté. On a marqué d'avance la place des grandes allées, afin de ne pas labourer inutilement : c'eût été un travail en pure perte et même nuisible, puisqu'on aurait rendu mobiles certaines parties, qui, au contraire, ne sauraient être trop solides. Ces allées ont été creusées, et la bonne terre utilisée pour relever les parties trop basses.

Cela fait, on a couvert la terre d'une couche épaisse de fumier, et on a défoncé le sol à une profondeur variant de 15 à 20 pouces, au moyen de deux charrues allant l'une après l'autre. La première était une forte charrue ordinaire, prenant autant de terre que possible. L'autre, une charrue à sous-sol sans versoir, bouleversant la terre à une bonne profondeur sans l'amener à la surface. Ces travaux ont été faits dans l'automne de 1860, pour opérer l'amouplissement complet du sol, au moyen des gelées de l'hiver, et exposer la terre aux influences de l'air et de la lumière, premiers principes de toute végétation.

Le printemps suivant il ne restait plus qu'à faire la distribution en planches et en carrés. Les deux allées principales qui

traversent le jardin, dans le sens de la longueur et de la largeur, se coupant à angle droit au centre, sont des allées charretières, dans lesquelles un cheval attelé peut passer, soit pour amener les fumiers, les terres et les engrais, soit pour amener les produits. Les allées moyennes aboutissent aux allées charretières, et les petites allées aux allées moyennes. Les bords des deux grandes allées sont disposés en plate-bandes destinées à recevoir des collections d'arbrisseaux, d'arbustes et de fleurs.

Le rendement de la première année fut satisfaisant, au point d'attirer l'attention de tous les visiteurs. Mais les produits de l'année dernière furent vraiment surprenants en qualité comme en quantité. Estimés au plus bas prix du marché de Québec, ces produits ont donné \$334.00. Il reste encore une petite partie du jardin à mettre en pleine valeur. Les frais de culture seraient relativement peu de chose, si le Collège n'était pas obligé d'avoir un bon jardinier, qui pour six mois de service reçoit à lui seul 130.00, outre la nourriture et le lavage. C'est un sacrifice nécessaire en faveur des élèves de l'agriculture, qui ont droit de compter sur des leçons pratiques de jardinage, comme de toute autre partie d'enseignement agricole.

**XXI. Dépôt d'instruments aratoires.**

La ferme possède un dépôt d'instruments aratoires perfectionnés, lequel se compose d'instruments achetés par la Chambre d'Agriculture, et de tous les instruments de la ferme. C'est encore à un des moyens matériels d'instruction mis à la disposition des élèves de l'école. Le directeur de la ferme en a fait dernièrement, à la Chambre d'agriculture elle-même, un rapport spécial dont la copie se trouve annexée à la fin du présent rapport.

Nous avons aussi un dépôt de graines de toutes sortes, pour la grande culture et pour le jardinage. Ce dépôt est tenu par Mr. Jos. Deslauriers, marchand de Ste. Anne.

**XXII. Fabrique d'instruments aratoires.**

Un atelier pour apprendre aux élèves qui ont du goût pour la mécanique agricole à fabriquer eux-mêmes les instruments les plus ordinaires, qu'un cultivateur adroit aime à faire de ses propres mains, est un complément sinon indispensable, du moins très-utile d'une école d'agriculture pratique; puisque c'est un moyen d'instruction qui met l'élève dans l'obligation de bien comprendre le mécanisme et toutes les proportions des instruments s'il voudra construire ou juger par lui-même. Je regrette beaucoup de dire qu'il n'a pas été possible d'établir cet atelier faute de moyens. Les principaux outils sont achetés, mais il faudrait un chef-ouvrier.

**XXIII. Conclusion.**

Cet exposé de la situation de notre école et de la ferme montre que cette jeune institution agricole possède déjà tous les éléments nécessaires pour lui assurer une longue vie, si les secours et les encouragements qu'elle a reçus sous toutes les formes, et qui l'ont aidé à ce qu'elle est, ne lui sont pas retirés. Pourvu comme elle l'est d'une bonne et forte organisation, elle ne demande qu'à rendre sous l'appui bienfaisant du Gouvernement, de la Chambre d'agriculture, de la Société d'agriculture de Kamouraska et des amis personnels qu'elle s'honore de rencontrer partout. La réunion de toutes ces influences lui est nécessaire pour faire son chemin à travers les obstacles qu'on lui suscite encore de temps en temps pour entraver sa marche.

Il est donc maintenant établi que Ste. Anne est déjà un centre agricole de quelque importance, et que la Chambre d'agriculture a jugé tel, par l'établissement d'un journal agricole, et la formation d'un dépôt d'instruments aratoires perfectionnés. Espérons que bientôt, si la Législature sanctionne le projet de loi de notre organisation agricole, qui est maintenant soumis à ses délibérations, Ste. Anne sera le centre de l'une des douze régions agricoles reconnues par ce bill; puisque cette région doit comprendre les comtés de Témiscouata, Kamouraska, L'Islet et Montmagny.

Enfin je demande qu'il me soit permis de consigner ici le témoignage de ma plus vive gratitude envers tous ceux qui m'ont aidé de leur influence et de leurs conseils. Je dois proclamer aussi, en terminant, que le Gouvernement de Votre Excellence, ainsi que celui qui l'a précédé, méritent la reconnaissance du

pays tout entier pour avoir si puissamment contribué à la fondation de cette œuvre.

J'ai l'honneur d'être, Milord,  
De Votre Excellence,  
Le très-humble et très-obéissant serviteur,  
F. PILOTE, Ptre.

**Appendice A.**

**Rapport de l'emploi des \$100 accordées par la Chambre d'Agriculture B. C., l'hiver dernier, à la ferme-modèle de Ste. Anne, pour encourager la culture du Chanvre et du Lin.**

*A l'Honorable Président et à Messieurs les Directeurs de la Chambre d'Agriculture, B.-C.*

Messieurs,—L'essai que vous avez voulu encourager à Ste. Anne, n'a pas eu tout le succès désiré. Il n'a pas été possible de se procurer de graine de chanvre le printemps dernier. La graine de lin n'est arrivée que dans les premiers jours de Juin, trop tard par conséquent pour pouvoir préparer une récolte assez à temps pour faire rouir le lin par le procédé ordinaire, l'exposition sur l'herbe en minces javelles.

La graine a été achetée de MM. Lyman & Cie. de Montréal par l'entremise de la Société Centrale, au prix de \$19 pour cinq minots seulement, dont un minot de Riga. Tout n'a pas été semé, ce qui en reste est réservé pour l'année prochaine.

Le 7 Juin on a semé  $\frac{3}{4}$  de minot dans une pièce d'un arpent 4 perches de terre forte, améliorée par les procédés ordinaires d'une culture sarclée. La moitié a été semée en graine de Riga, le reste avec l'autre graine. Malgré une longue sécheresse, cette pièce a donné 110 grosses boîtes de beau lin de 3 $\frac{1}{2}$  pieds de long pour le Riga, et de 2 $\frac{1}{2}$  pieds pour l'autre espèce, savoir: 55 boîtes avec 4 minots de graine pour le Riga, et 55 boîtes avec 5 minots de graine pour l'autre.

J'ai donné quelques gallons de la même graine pour essai à deux amis de notre voisinage. Le résultat du produit a été à peu près le même que celui que je viens de signaler. Plusieurs de nos voisins se promettent bien de semer plus de lin à l'avenir. Je dois déclarer ici que le discours de Mr. Ossaye, en présence de toute la Paroisse de Ste Anne, l'été dernier, n'a pas peu contribué à étendre ici le goût de cette culture.

La machine à brayer que le Gouvernement a fait déposer ici le printemps dernier, n'a pas tout ce qui faut pour opérer de suite. Les essais ont assez bien réussi néanmoins. Mais pour que l'opération se fasse avec une vitesse continue et sans fatigue, il faut un moteur quelconque autre que des bras d'hommes. Je n'ai pas pu me procurer l'instrument convenable pour cela. J'y ai seulement fait adapter temporairement une roue de 5 pieds de diamètre armée de deux manivelles. Deux hommes lui font tourner facilement, mais non sans beaucoup de fatigue quand le travail dure un peu longtemps.

Cette machine sort des ateliers de MM. J. Rowan & Sons, de Belfast en Irlande. Elle est destinée au lin seulement. Elle est trop faible pour le chanvre; aussi n'est-elle offerte au public par ses propriétaires que sous ce titre "a new patent flax-scutching machine." D'après la direction imprimée pour l'usage de l'instrument, avec une vitesse de 400 tours à la minute pour le lin ordinaire, la machine peut faire 25 et 35 livres de belle filasse.

J'ai cru entrer dans vos idées, Messieurs, et répondre aux louables efforts que vous faites pour encourager la culture d'une plante si utile, en souscrivant \$20 à même l'argent que vous avez bien voulu mettre à ma disposition, pour aider la Société Centrale à acheter soit une ou plusieurs machines à brayer le chanvre, soit quelque autre objet utile au but qu'elle se propose.

J'ai semé du chanvre sur une bande étroite de terre, tout autour du jardin. Il est très bien venu. Depuis 3 ans, je répète cette expérience avec de la graine que j'ai achetée moi-même à Dublin en 1859. Elle a toujours parfaitement réussi, soit que l'on cultive cette plante pour la fibre, soit qu'on la cultive pour la graine,

La maladie et diverses circonstances ne m'ont pas permis, Messieurs, de faire davantage pour seconder vos vues. N'ayant dépensé que \$39, il reste encore une balance de \$61 pour continuer cette expérience l'année prochaine. Cet argent est encore entre les mains du Trésorier de la Chambre.

(Signé,) F. PILOTE, Ptre.

Ste. Anne de Lapocatière,  
3 Mars, 1863.

### Appendice B.

#### Rapport du Directeur de la ferme-modèle de Ste. Anne à la Chambre d'Agriculture B. C., sur l'établissement d'un dépôt d'instruments aratoires perfectionnés.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Le choix que vous avez fait de Ste. Anne pour y former un dépôt d'instruments aratoires perfectionnés, fait autant d'honneur à votre libéralité qu'à la sagesse de vos vues puisque l'établissement de Ste. Anne, placé à 24 lieues de Québec au centre d'une population nombreuse, riche et avide des instruire, possède déjà une école d'agriculture avec une ferme modèle et un journal agricole à sa disposition. Toutes ces conditions assurent donc le succès au dépôt que vous avez voulu former.

En accordant une subvention de \$200 pour cet objet, la Chambre d'agriculture a donné, à la collection déjà assez complète des instruments de la ferme les proportions d'un véritable musée agricole, pouvant tenir lieu d'une exposition permanente de tous les instruments qu'il importe le plus aux cultivateurs de connaître.

Aussi les amis du progrès agricole dans toutes les paroisses en bas de Québec se sont-ils vivement réjouis de voir la Chambre d'agriculture entrer dans une voie nouvelle, et accorder libéralement tous les encouragements en son pouvoir à ceux qui sont déjà engagés dans la lutte contre l'ignorance et la routine en agriculture.

La Chambre d'agriculture a voulu mettre par là, sous les yeux des cultivateurs, des modèles qu'ils pussent acheter ou reproduire eux-mêmes à meilleur marché. Ce but a été atteint. Ce ne sont pas seulement les cultivateurs et les ouvriers de Ste. Anne et ceux des paroisses voisines qui en ont profité. Il en est venu des endroits très-éloignés comme le Grand Brûlé (Saguenay), Rimouski, Trois-Pistoles, St Gervais, St. Henri, etc., des hommes désireux de se renseigner sur la valeur, le mérite et le perfectionnement de ces instruments dont la plupart étaient nouveaux pour eux.

Plusieurs ont pris des modèles, entre autres Mr. Aubut, de cette paroisse, qui a construit une machine à brayer qui promet de bien faire. La plupart de ces visiteurs ont laissé au gardien du dépôt des commandes d'instruments. Une société d'agriculture du comté voisin en a demandé huit de plusieurs sortes. Plusieurs, de retour chez eux, ont voulu les faire venir eux-mêmes de Montréal ou de Québec.

Je puis dire que pendant l'été dernier une quarantaine, au moins, d'instruments nouveaux pour nos paroisses, ont été achetés par suite de l'établissement de notre dépôt. C'était des rateaux, St. Germain, butteurs, houes à cheval, coupe-paille, coupe-racines, fourches à engerber, semoirs, moulins à beurre, herse doubles, charrues Bourassa. Ce début est encourageant puisque le dépôt, n'étant formé que depuis l'été dernier, n'a pas encore eu le temps d'être connu généralement.

Deux fabricants ont voulu profiter de l'avantage de ce dépôt et du grand nombre de visiteurs qu'il attire pour faire connaître leurs instruments. Ce sont Messieurs Pariseau, de St. Martin, près de Montréal, et Eadon, Wyatt & Co, de Québec. Le premier a déposé ici deux moulins à beurre, de son invention, qui ont attiré l'attention des visiteurs à l'exposition de Sherbrooke, au mois de septembre dernier. Les seconds ont placé dans notre dépôt un tarare ou crible qui a remporté un prix à la même exposition. Ils ont voulu aussi envoyer un moulin à beurre d'une grande simplicité de construction, mais d'une grande efficacité

pour la promptitude de l'opération et la quantité relative de rendement.

Quand les fabricants auront connu notre dépôt, ils comprendront l'immense avantage qu'ils trouveraient à se faire connaître au public agricole de cette localité. Ces instruments se font toujours bien mieux connaître par eux-mêmes à ceux qui les visitent, que par leurs annonces dans les journaux.

Dans la belle saison, il ne se passe pas de jours que le dépôt soit visité par plusieurs étrangers.

Il ne me reste plus maintenant qu'à donner la liste de tous les instruments du dépôt, lesquels se divisent en trois catégories.

#### 1. Instruments achetés par la Chambre.

Un butteur en fer (modèle Paterson).....	\$ 25 00
Une houe à cheval (do) .....	16 00
Deux semoirs à brouette (No. 1 et 2) et un semoir à main.....	22 00
Un petit butteur (américain).....	6 15
Un coupe-paille.....	11 00
Un chaudron avec poêle pour cuire les légumes des bestiaux.....	21 00
Une charrue à labours profonds: Eagle 70 deep teler soil.....	12 00
Une fourche à engerber.....	0 85
6 do en fer assorties, savoir: 4 pour fumier, 2 pour bêcher les plates bandes.....	7 00
Modèle d'arrache-souche Ossaye, proportion de 3 pouces au pied.....	7 00
Rouleau Crosskill, modèle Grignon, non compris \$100 payées par le Collège.....	60 00
Un arrache-patate, nouveau modèle anglais.....	12 00

Egale à l'allocation de la Chambre \$200 00

N. B.—Ces instruments ne servent pas à d'autre usage qu'à l'étude ou aux essais que les visiteurs veulent faire.

#### 2. Instruments déposés par les fabricants ou autres.

Une machine à brayer déposés ici par ordre du Gouvernement.  
Un tarare de MM. Eadon, Wyatt & Co, de Québec.  
Un moulin à beurre, inventé par eux.  
2 do do do par Mr. Pariseau, de St. Martin.

#### 3. Instruments de la ferme.

2 charrues écossaises, — 2 do américaines, — 1 do Bourassa, — 1 do à sous-sol, — 1 butteur, — 1 houe à cheval, — 1 semoir à brouette, — 1 arrache-patate, modèle américain, — 2 herse doubles, — 1 rateau St. Germain, — 1 rouleau de bois, — 1 coupe-paille, — 1 coupe-racines, — 1 laveur pour légumes, — 1 chaudron avec fourneau pour cuire la nourriture des animaux, — 1 appareil pour cuire les légumes à la vapeur, — 2 ruches, système Curry, — Javeliers, — Fourches à engerber, — 1 moulin à beurre à double fond avec thermomètre pour établir la température de la crème, — 1 lactomètre.

Ces instruments sont quelquefois prêtés à des voisins qui veulent juger par eux-mêmes. Notre chef de pratique va même quelquefois ou faire lui-même l'essai sous leurs yeux. Il est aussi appelé par des propriétaires dans d'autres paroisses assez éloignées pour donner son avis sur les améliorations à faire, et le système de culture adopté. Ainsi la vue de la ferme, son personnel et tous ses accessoires sont autant de moyens d'instruction pour le public.

Tous ces faits ne suffisent-ils pas, Monsieur le Président, pour donner raison à la Chambre d'agriculture, qui a voulu faire de Ste. Anne un centre agricole important pour toutes paroisses en bas de Québec et pour la justifier d'avance pour tout ce qu'elle jugera à propos de faire dans la suite dans le même but.

Il ne me reste plus qu'à offrir mes plus sincères remerciements au nom de la jeune institution agricole de Ste. Anne, à tous les membres de la Chambre d'Agriculture pour leur concours empressé, et à vous en particulier, Monsieur le Président, qui m'avez toujours si puissamment aidé surtout pour la formation du dépôt agricole dont l'initiative vous appartient,



Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon respectueux dévouement,  
Collège de Ste. Anne  
20 Mars 1863.

(Signé) F. PILORX Pire.

A l'Honorable L. V. Sicotte,  
Président de la Chambre d'Agriculture  
etc. etc. etc.

### Publications.

Nous accusons réception d'un petit traité intitulé "*Le Lin, procédés de culture et de préparation.*" Ce livret, qui sort des presses de M.M. Desbarats et dont M. Kirkwood est l'auteur, sera d'une grande utilité à ceux qui se livrent à la culture du lin. Nous le recommandons à leur attention.

Nous avons aussi reçu un magnifique petit volume en langue anglaise intitulé "*Easy lessons in general geography.*" C'est une nouvelle méthode d'enseigner la géographie, et nous croyons qu'il est difficile d'en donner une qui soit plus à portée de toutes les intelligences. M. Lovell, qui est l'éditeur de ce livre, et qui a déjà tant fait pour la cause de l'instruction, a par ce dernier travail acquis un nouveau titre à la reconnaissance des amis de l'éducation. Outre un nombre considérable de cartes, ce livre contient encore plusieurs gravures, propres à donner aux enfants l'intelligence des définitions qu'ils répètent souvent mot à mot, sans y attacher la moindre idée.

### RECETTES.

#### Fabrication du beurre.

Voici un moyen de faire le beurre qui est nouveau pour le Canada, mais qui est en usage dans certaines parties de la France; par exemple dans la Normandie et le Berry.

On place la crème dans un sac de toile ni trop fine ni trop épaisse, on lie le sac et on le met en pleine terre, dans un trou de 15 à 18 pouces de profondeur; on recouvre le tout et on y laisse la crème pendant 25 heures; on la retire ensuite et comme elle est devenue fort dure, on la broie avec un pilon en bois pour en faire sortir la beurrée; on verse dessus un demi verre d'eau et le beurre se sépare du petit lait. C'est l'affaire de deux minutes.

Si on a une très-grande quantité de crème, il faut la laisser en terre de 28 à 30 heures. En hiver, lorsque la terre est gelée, l'opération peut se faire dans une cave, avec du sable.

Ce procédé n'a jamais manqué son effet, et non seulement on évite une perte de temps, mais encore la crème rend davantage et le beurre est excellent.

On pourrait renfermer le sac qui contient la crème dans un autre sac, pour éviter de mettre cette dernière trop en contact avec la terre.

#### Ecarts, contusions et meurtrissures.

Les chevaux sont souvent exposés à l'un de ces trois accidents dans les pénibles travaux des semences surtout. Voici comment nous devons alors les traiter: Si la contusion est légère, il suffit de la frictionner avec de l'eau-de-vie camphrée ou d'y appliquer des compresses imbibées d'eau fortement salée-mêlée à un verre d'eau-de-vie. Mais si l'accident est grave et qu'il affecte quelque partie essentielle, par exemple la poitrine, il faut, outre ces applications extérieures, pratiquer une et même deux seignées et mettre l'animal au régime.

Les abcès qui surviennent quelquefois à la suite des contusions se traitent comme les abcès ordinaires; c'est-à-dire qu'après avoir hâté leur maturité par l'application des cataplasmes émollients, tels que farine de graine de lin ou feuilles de mauve hachées et cuites dans l'eau, et on en fait l'ouverture avec une lancette ou un canif; ensuite on panso la plaie avec de la charpie ou de l'étoupe enduite d'onguent fait avec du beurre, du savon et du saindoux.

## LITTÉRATURE.

(Extrait des *Soirées Canadiennes.*)

### FORESTIERS ET VOYAGEURS.

#### ÉTUDE DE MŒURS.

Qu'il est doux d'écouter des histoires,  
Des histoires du temps passé,  
Quand les branches d'arbres sont noires,  
Quand la neige est épaissie et charge un sol glacé.

ALFRED DE VIONT.

#### AU LECTEUR.

Peu de populations présentent dans leurs caractères typiques, plus d'intérêt que la population française des bords du Saint-Laurent. Elle tire ce fonds de poésie du tempérament de la race qui lui a donné origine, du genre et de la multiplicité des occupations auxquelles elle a dû se livrer dans un pays sauvage, des aventures de voyage, de chasse et de guerre qui lui sont arrivées, dans ses rapports avec des peuplades barbares, aux mœurs et aux idées étranges. Notre population tire encore ce fonds de poésie de ses souvenirs de la poétique Bretagne, transportés au sein de cette vaste et grandiose nature de notre sol d'Amérique.

Parmi les types qui se sont ainsi développés, celui du *Forestier*, à cause même du caractère de nos grands bois Canadiens, est nécessairement un des plus curieux à étudier; mais il en est un autre plus curieux encore, parcequ'il semble résumer tous les autres, c'est celui du *Voyageur*. Littéraire entre tous, ce type a plus contribué à faire connaître notre petit peuple que tous les événements de notre histoire. Ce sont ces deux types, et surtout le dernier, que j'essaierai de tracer ici, avec leurs accessoires et dans les conditions où ils se produisent.

*Voyageur*, dans le sens canadien du mot, ne veut pas dire simplement un homme qui a voyagé; il ne veut pas même dire toujours un homme qui a vu beaucoup de pays. Ce nom, dans notre vocabulaire, comporte une idée complexe.

Le voyageur canadien est un homme au tempérament aventureux, propre à tout, capable d'être, tantôt, successivement ou tout à la fois, découvreur, interprète, bucheur, colon, chasseur, pêcheur, marin, guerrier. Il possède toutes ces qualités, en puissance, alors même qu'il n'a pas encore eu l'occasion de les exercer toutes.

Selon les besoins et les exigences des temps et des lieux, il peut confectionner une barque et la conduire au milieu des orages du Golfe, faire un canot d'écorce et le diriger à travers les rapides des rivières, *lacer* une paire de raquettes et parcourir dix lieues dans sa journée, porté par elle sur les neiges profondes. Il sait comment on prend chaque espèce de poisson dans chaque saison; il connaît les habitudes de toutes les bêtes des bois qu'il sait ou poursuivre ou *trapper*. La forêt, les prairies, la mer, les lacs, les rivières, les éléments et lui se connaissent d'instinct.

Le voyageur canadien est l'homme aux expédients, par excellence; aussi, est-il peu de situations qui le prennent au dépourvu. Les quatre points cardinaux lui sont égaux. Le clocher de sa paroisse est à ses courses, ce qu'est le grand pilier du portique de Notre-Dame de Paris au système milliaire de France, le point central. Il partira aussi volontiers pour le fond de la Baie d'Hudson que pour le Golfe du Mexique, pour la chasse aux



lours marins dans les glaces de l'Atlantique, que pour la chasse à la baleine dans les eaux du Pacifique. Rarement, cependant, il lois-éra sa paroisse avec l'intention de n'y pas revenir tôt ou tard; quand il prend congé de ses proches et de ses amis, son dernier mot est toujours: " *A la revue! Que Dieu vous con-* " serve jusqu'à ce que je revienne! "

Les voyageurs canadiens ont découvert ou parcouru tout le nord de l'Amérique, des bouches du Meschacébé à celles du Mackensie, de Terre-neuve à Quadra et Vancouver. Ils ont battu leurs briquets et allumé leurs f-u-x sur tous les points de ce vaste continent, et traversé pendant plus de deux siècles les pays de chasse de toutes les tribus sauvages.

Le Père de Smedt, ce voyageur du Bon Dieu, raconte qu'il était un jour arrivé, d'aventure, dans un des endroits les plus déserts et les plus sauvages des montagnes rocheuses. A l'aspect des lieux, il se croyait bien le seul homme de la race blanche qui eut foulé les rochers et les mousses de ce quartier désolé du nouveau monde, lorsque la fumée d'un campement, apparaissant à peu de distance devant lui, attira ses regards et ses pas. C'était le campement d'un voyageur canadien, qui reçut le missionnaire comme un vrai canadien reçoit toujours ceux qui sont chargés de porter la bonne nouvelle.

Le Père de Smedt, après avoir décrit cet incident de ses voyages, s'écrie: " Et dans quel endroit du désert les canadiens n'ont-ils pas pénétré? "

Le voyageur canadien est catholique et français; la légende est catholique et le conte est français; c'est assez dire que le récit légendaire et le conte, avec le *sens moral* comme au bon vieux temps, sont le complément obligé de l'éducation du *voyageur* parfait.

Je suis, moi aussi, un peu voyageur et beaucoup canadien: j'ai campé sur les bords de nos lacs et de nos rivières; j'ai vécu avec les hommes de la côte et de la forêt; j'ai recueilli plusieurs de leurs récits et je les écris, pour tâcher de faire qu'on puisse les lire quand on ne pourra plus les entendre raconter.

Ces légendes et ces contes, dans lesquels les peuples ont versé leur âme, avec lesquels ils ont cherché à satisfaire, dans de certaines limites, ce besoin du merveilleux qui est le fond de notre nature; ces souvenirs réels ou fictifs, attachés à tel ou tel endroit de chaque pays habités, constituent une portion notable de toute littérature nationale.

Pourquoi cela? Parceque, d'abord, l'homme a besoin de se souvenir de ce qui a été ou de ce qu'on a cru, et encore parceque l'esprit de l'homme, à le considérer comme intelligence exilée, loin de l'essence du vrai, du bon et du beau, ne peut pas plus vivre de réalisme que son âme des vérités naturelles qu'elle perçoit: il faut à l'un voyager dans l'inconnu, à l'autre se reposer dans la foi à des mystères.

De là vient, pour notre imagination, le besoin de se nourrir de conceptions enchantées. La légende et le conte tirent de là leur charme; l'homme qui n'a pas conservé en lui assez de naïveté candeur pour goûter ce charme est, à mon avis, bien malheureux.

Le bon Lafontaine s'écriait, dans un de ces moments de rêveries qui font miroiter devant soi les souvenirs des premières années:

Si l'eau d'Ane m'était conté,  
J'y prendrais un plaisir extrême!

Je n'ai malheureusement pas le talent admirable de Perrault, l'immortel auteur des *Contes de Fées*: aussi tâchai-je de mettre le moins possible de ce qui m'est propre dans ces hi-toires que je transcris: je voudrais pouvoir leur laisser ce ton de franche gaieté, de naïveté charmante, de philosophie primitive et d'allégorisme souvent profond que prennent, tour à tour, les récits populaires.

C'est, avec tout juste de ce qu'il faut de poli à une œuvre de genre, l'homme du peuple que je voudrais peindre dans les lignes suivantes; tel qu'il se montre dans la vie intime, laissé à lui-même dans ses bons instincts, sa bonne humeur et sa poésie naturelle, tirant de ses erreurs mêmes des leçons de bien; gardant au milieu de ses faiblesses, le souvenir de ce que la religion et la famille l'ont fait, avant de le laisser affronter les dangers du monde à la grâce de Dieu.

Dans la première partie de ce récit, *Les Chantiers*, j'ai tâché de retracer quelques scènes de notre grande et belle nature du Canada, avec les mœurs de la Forêt.

Dans l'*histoire du Père Michel*, j'ai réuni sur la tête d'un seul acteur plusieurs aventures qui sont réellement advenues, à divers personnages que j'ai connus. J'ai encore pris occasion de mentionner quelques noms bénis de nos populations, de narrer quelques légendes et contes populaires, et de rappeler quelques souvenirs qui se rattachent aux endroits parcourus par mon héros.

Beaucoup de mes lecteurs, qui ont déjà entendu parler de ces histoires, qui ont visité les lieux témoins des scènes que je raconte, retrouveront dans ces récits des réminiscences qui, j'en suis bien certain, ne seront pas pour eux sans charmes.

## I

## LES CHANTIERS.

## LA FORET.

## I

## La Montée aux Chantiers.

Il y a de cela déjà longtemps; les fêtes étaient passées; l'Eglise avait redit ses *Noëls* si beaux et si touchants; les jeunes gens de la paroisse avaient, au jour de l'an, fait la quête des pauvres par les maisons, en chantant *La Ignolée*, (1) que j'entendis alors probablement pour la dernière fois; les souhaits de bonne année étaient terminés;... la besogne ce m'accablait pas, je résolus d'aller visiter les chantiers à bois d'une de nos grandes rivières du bas du fleuve.

Je me joignis donc à des conducteurs de voitures, chargés d'aller porter des approvisionnements à l'un de ces établissements. Notre petite caravane se composait d'une vingtaine de traîneaux, portant des balles de foin pressé, des barils de lard, de farine, de mélasse, de poisson, des sacs d'avoine, du sucre, du thé et autres articles de consommation qu'on expédie, pendant tout l'hiver, pour les hommes et les chevaux employés dans cette industrie.

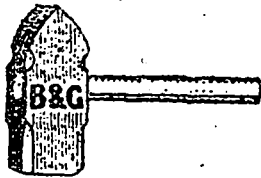
Le départ avait lieu dans l'après-midi; car nous allions coucher dans les dernières concessions de la paroisse, sur les confins de la forêt, afin de pouvoir arriver dans la journée du lendemain, au but de notre destination.

(A continuer.)

J. C. TACHÉ.

(1) Nous donnerons dans notre prochain numéro une note de l'auteur sur le mot *Ignolée*.

ANNONCES.



POUR TOUT LE MONDE.

LES Soussigné ont l'honneur d'offrir au public leurs sincères remerciements, et profitent de cette occasion pour lui annoncer qu'en conséquence de l'encouragement libéral qu'ils en ont reçu, ils se sont vus forcés d'agrandir de beaucoup leur établissement. Ils ont maintenant en main un assortiment considérable et varié de

QUINCAILLERIES,

USTENSILS DE MÉNAGE, SERVICES DE TABLE en argent, COUTELLERIE DE RODGERS.



POELES DE CUISINE et de fantaisie.

OUTILS DE TOUTES SORTES, FERRURES DE MAISON, VITRES, PEINTURES, HUILE, etc., etc.,

— AUSAI —

Une collection extraordinaire de LAMPES A L'HUILE DE CHARBON, CAGES D'OISEAUX de bon choix, Munitions de chasse et de pêche, etc.

BÉLANGER ET GARIÉPY.

Québec 9<sup>e</sup>, rue Lafabrique, à l'enseigne du Gros Marteau.

1er Juin 1863.

N. B. DIONNE,

AVOCAT ET PROCUREUR,

TIENT son bureau à St. Louis de KAMOURASKA, dans la maison de M. DERY.

1er Juin 1863.

L'HYDROPUITE

ou

Pompe légère et portative

Pour arroser les jardins, chasser les insectes des arbres, nettoyer les citernes, etc. Cette pompe, à l'aide d'un seul homme, lancera l'eau avec force à raison de huit gallons par minute, à une distance de cinquante pieds. A vendre par le soussigné,

CHAS. MOIZEN, Agent,

17, Rue St. Jacques, Bas-Ville, Québec.

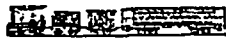
1er Juin 1863.

J. P. GENDRON, Marchand-Horloger,

No. 9, Rue St. Jean, Québec,

INFORME le public que les MONTRES et BIJOUX qui lui seront confiés pour être réparés seront mis dans un coffre en fer à l'épreuve du feu.

15 mars 1863.



CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC DU CANADA.

District de Québec et la Rivière-du-Loup.

LES convois partent de la Pointe-Lévi tous les jours à 1.20 A. M., arrivant à

Hadlow.....	à 1:25 P. M.
Chaudière Junction.....	1:50 "
St. Jean Chrysostôme.....	2:02 "
St. Henri.....	2:17 "
St. Charles.....	2:41 "
St. Michel.....	2:59 "
St. Valier.....	3:11 "
St. François, ou Berthier....	3:26 "
St. Pierre.....	3:35 "
ST. THOMAS.....	3:50 "
Cap St. Ignace.....	4:11 "
L'ISLET.....	4:32 } "
	4:47 } "
Trois Saumons.....	4:56 "
St. Jean Port Joli.....	5:11 "
St. Roch.....	5:35 "
STE. ANNE.....	5:56 "
Rivière Ouelle.....	6:14 "
St. Denis.....	6:29 "
ST. PASCAL.....	6:44 "
Ste Hélène.....	7:02 "
St. Alexandre.....	7:24 "
RIVIERE-DU-LOUP.....	8:00 "

Les convois partent de la Rivière-du-Loup tous les jours à 6.00 A. M., arrivant à

St. Alexandre.....	à 6:41 A. M.
Ste. Hélène.....	7:05 "
ST. PASCAL.....	7:26 "
St. Denis.....	7:43 "
Rivière Ouelle.....	8:00 "
STE. ANNE.....	8:21 "
St. Roch.....	8:44 "
St. Jean Port-Joli.....	9:11 "
Trois Saumons.....	9:28 "
L'ISLET.....	9:38 } "
	9:53 } "
Cap. St. Ignace.....	10:17 "
ST. THOMAS.....	10:42 "
St. Pierre.....	11:00 "
St. François, ou Berthier....	11:10 "
St. Valier.....	11:27 "
St. Michel.....	11:41 "
St. Charles.....	12:02 "
St. Henri.....	12:30 "
St. Jean Chrysostôme.....	12:45 "
Chaudière Junction.....	1:00 P. M.
Hadlow.....	1:25 "
POINTE-LEVI.....	1:30 "

G. FREER,

Surintendant.

1er Juin 1862.



Isle Pelee et recif de la Pointe Pelee Phares.

LAC ERIÉ.

AVIS est par le présent donné que le et après le 15 Avril prochain, le Phare sur l'Isle Pelee, près de l'extrémité supérieure du lac Erié sera changé de manière à montrer une LUMIERE ROUGE VIF, et celui établi sur le récif de la Pointe Pelee sera arrangé de manière à montrer une LUMIERE BLANCHE. Les Capitaines et Pilotes de vaisseaux se rappelleront qu'en remontant le Lac la LUMIERE BLANCHE se trouvera à tribord et la LUMIERE ROUGE à babord.

Par ordre du Commissaire.

T. TRUDEAU,

Commissaire.

Département des Travaux Publics,

Québec, 23 mars 1863.



PROVINCE DU CANADA.

MONCK.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner— SALUT :

J. J. C. ABBOTT, ATTENDU que de Sol. Genl. Notre Faveur spéciale, certaine Science et propre mouvement, en vertu de nos Lettres Patentes sous le Grand Sceau de Notre Province du Canada, datées à la Cité de Québec, le Dixième jour de janvier, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-trois, et dans la Vingt-sixième année de Notre Règne. Nous avons créé, érigé et constitué une certaine étendue de Nos terres incultes, sises et situées dans le Comté de l'Islet, dans Notre District de Montmagny, dans Notre dite Province, en un Township, sous le nom de *Garneau*, pour être à toujours ci-après appelé, comme ainsi distingué. Et ATTENDU qu'en vertu d'un Acte du Parlement de Notre Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande fait et passé dans la Session d'icelui tenue dans les troisièmes et quatrième années de Notre Règne, et intitulé: "Acte pour réunir les Provinces du Haut et du Bas-Canada, et pour le Gouvernement du Canada," il est entre autres choses statué et établi: Que l'Instrument en vertu duquel aucun township dans la dite Province sera constitué,

sera publié par Proclamation. Et ATTENDU que les Lettres Patentes susdites sont de la teneur et effet, et dans les mots suivants, savoir :

PROVINCE DU }  
CANADA. }

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner—  
SALUT :

ATTENDU qu'il est expédient d'ériger en township une certaine étendue de Nos terres incultes, sise, située et étant dans le Comté de l'Islet, dans Notre District de Montmagny, dans Notre dite Province, et laquelle, dans et par le rapport de l'Honorable WILLIAM McDUGALL, Notre Commissaire des Terres de la Couronne dans Notre dite Province, fait et certifié au Gouverneur Général de Notre dite Province, est désignée comme suit, savoir : " Une étendue ou compeau de terrain borné comme suit, savoir : au nord-est par le township de Lafontaine; au sud-ouest par le township d'Arago; au nord-ouest par le township de Fournier, et au sud-est par le township de Casgrain, commençant à un point au centre du chemin Elgin, à une borne en pierre définissant l'angle le plus à l'est du dit township de Fournier et l'angle le plus au nord de la dite étendue ou compeau de terre; de là le long de la ligne extérieure sud-est du dit township de Fournier, astronomiquement sud quarante-cinq degrés ouest, six cent cinquante-sept chaînes, soixante-et-dix chaînes, plus ou moins, jusqu'à l'intersection de la ligne extérieure sud-ouest du dit township de Fournier, un poteau et borne en pierre définissant l'angle le plus au sud du dit township de Fournier, et l'angle le plus à l'ouest de la dite étendue ou compeau de terrain; de là sud quarante-cinq degrés est, six cent quarante-six chaînes, quarante chaînes, plus ou moins, jusqu'à un poteau et borne en pierre définissant l'angle le plus au sud de la dite étendue ou compeau de terrain; de là nord quarante-cinq degrés est, six cent cinquante-sept chaînes, soixante-et-dix chaînes, plus ou moins, jusqu'au centre du chemin Elgin susdit, à un point définissant l'angle le plus à l'est de la dite étendue ou compeau de terrain; de là le long du centre du dit chemin Elgin, nord quarante-cinq degrés ouest, six cent quarante-six chaînes, quarante chaînes, plus ou moins, jusqu'au point de départ. La dite étendue ou compeau de terrain ainsi désigné contenant quarante mille quatre cents acres de terre, plus ou moins, et la réserve ordinaire pour les grands chemins. Et la dite étendue ou compeau de terrain, a été de plus disposé et subdivisé par arpentage fait sur les lieux en rangs et lots de la manière suivante : les rangs étant numérotés du nord-ouest au sud-est, et de la profondeur de quatre-vingt chaînes quatre-vingt chaînes sauf et excepté le rang lettre A qui est de la profondeur de quatre-vingt-quatre chaînes, et les lots réguliers étant chacun de treize chaînes

en largeur, excepté ceux du dit rang lettre A ci-après décrits, et contenant chacun cent acres, la réserve pour grands chemins non comprise, savoir : les premiers, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième et huitième rangs, chacun en quarante-quatre lots numérotés du nord-est au sud-ouest, savoir, du numéro un au numéro quarante-quatre inclusivement, dont les lots numéro quarante-quatre dans chacun de ces rangs, lot numéro trente-cinq dans le premier rang et lots numéros trente-trois, trente-quatre, trente-cinq et trente-six dans le deuxième rang, sont des lots irréguliers, et les autres des lots réguliers; aussi le rang lettre A faisant face au nord-est du chemin Elgin, en cinquante-deux lots numérotés du nord-ouest au sud-est, savoir, du numéro un au numéro cinquante-deux inclusivement, les dits lots étant chacun de douze chaînes, cinquante chaînes de large, sur quatre-vingt-quatre chaînes de profondeur, plus ou moins. Le tout tel que représenté sur un diagramme de la dite étendue ou compeau de terrain y annexé, autant que la nature et les circonstances du cas le permettent et conformément à l'arpentage fait sur les lieux, dont le rapport est de record dans le Bureau des Terres de la Couronne." SACHEZ MAINTENANT, que de Notre Faveur spéciale, certaine Science et propre mouvement, Nous avons créé, érigé et constitué, comme par les présentes Nous créons, érigeons et constituons la dite étendue de Nos Terres incultes, telle qu'elle est décrite, et toute et chaque partie d'icelle, en un township, laquelle, dès et à compter du Premier jour de Février prochain, sera, continuera et demeurera un township à toujours, et sera ci-après connue, appelée et distinguée sous le nom de *Garneau*. Et de plus, que de Notre Faveur spéciale, certaine Science et propre mouvement, Nous déclarons que les présentes Nos Lettres Patentes seront bonnes et effectives en loi, à toutes intentions, constructions et fins quelconques, nonobstant toute borne incorrecte, faux nom, ou autres imperfections ou omissions dans ou concernant la dite étendue de terre érigée par les présentes en un township, sous le nom de *Garneau*, comme susdit.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada : TEMOIN Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable CHARLES STANLEY VICOMTE MONCK, Baron Monck de Ballyrammon, dans le Comté de Wexford, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick, et l'Île du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre CITÉ de QUEBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce DIXIEME jour de JANVIER, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-trois, et de Notre

Règne la Vingt-sixième.

Par Ordre,

ET. PARENT, Assist.-Secrétaire.

SACHEZ MAINTENANT, Que Nous avons jugé à propos d'émaner cette Proclamation, et qu'en conformité des dispositions de l'Acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Nous publions les dites Lettres Patentes par lesquelles il Nous a plu constituer le dit Township de CARNEAU; et de plus, qu'en conformité des dispositions du dit Acte, Nous déclarons, ordonnons et réglons par ces présentes que les susdites Lettres Patentes auront force de Loi, le, dès et à compter du PREMIER jour de FEVRIER prochain. De ce que dessus tous nos vœux sujets, et tous autres que les présentes pourront concerner sont requis de prendre connaissance, et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada : TEMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable CHARLES STANLEY VICOMTE MONCK, Baron Monck de Ballyrammon, dans le Comté de Wexford, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Île du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ de QUEBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce QUINZIEME jour de JANVIER, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-trois, et de Notre Règne la Vingt-sixième.

Par Ordre,

ET. PARENT, Assist. Secrétaire.



PROVINCE DU }  
CANADA. }

MONCK.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner—  
SALUT :

L. V. SICOTTE, ATTENDU que de Proc. Génl. A Notre faveur spéciale, certaine Science et propre mouvement, en vertu de Nos Lettres Patentes sous le Grand Sceau de Notre Province du Canada, datées à Notre Cité de Québec, le Douzième jour de Février, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-trois, et dans la vingt-sixième année de

Notre Règne, Nous avons créé, érigé et constitué une certaine étendue de Nos terres incultes, sises et situées dans le Comté de Kamouraska, dans Notre District de Kamouraska, dans Notre dite Province, en un township, sous le nom de *Chabot*, pour être à toujours ci-après appelé, connu et ainsi distingué. Et ATTENDU qu'en vertu d'un Acte du Parlement de Notre Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, fait et passé dans la Session d'icelui, tenue dans les troisième et quatrième années de Notre Règne, et intitulé : "Acte pour réunir les provinces du Haut et du Bas-Canada et pour le Gouvernement du Canada," et il est, entre autres choses, statué et établi, Que l'Instrument en vertu duquel aucun township dans la dite Province sera constitué, sera publié par Proclamation. Et ATTENDU que les Lettres Patentes susdites sont de la teneur et effet, et dans les mois suivants, savoir :

PROVINCE DU  
CANADA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner —  
SALUT :

ATTENDU qu'il est expédient d'ériger un township une certaine étendue de Nos terres incultes, sise, située et étant dans le Comté de Kamouraska, dans Notre District de Kamouraska, dans Notre dite Province, et laquelle, dans et par le Rapport de l'Honorable WILLIAM McDOWALL, Notre Commissaire des Terres de la Couronne, dans Notre dite Province, fait et certifié au Gouverneur-Général de Notre dite Province, est désignée comme suit, savoir : "Une étendue ou compeau de terrain borné comme suit, savoir : au nord-ouest partie par le township de Woodbridge et partie par le township de Bungay, au nord-est par le township de Pohenegamook, au sud-ouest par le township de Painchaud, et au sud-est par les limites de la Province ; commençant à un point dans la ligne extérieure sud-est du township de Woodbridge susdit, à un poteau et borne en pierre définissant l'angle le plus à l'ouest de la dite étendue ou compeau de terrain ; de là le long de la dite ligne extérieure sud-est du township de Woodbridge, et en continuation le long de la ligne extérieure sud-est du township de Bungay susdit, astronomiquement nord, quarante-trois degrés, vingt-huit minutes est, sept cent vingt-huit chaînes cinquante chaînons, plus ou moins jusqu'à un poteau et borne en pierre définissant l'angle le plus au nord de la dite étendue ou compeau de terrain ; de là astronomiquement sud-est, neuf cent vingt-quatre chaînes, quarante-neuf chaînons, plus ou moins, jusqu'à l'intersection de la ligne de la province, à un poteau et borne en pierre définissant l'angle le plus à l'est de la dite étendue ou compeau de terrain ; de là le long de la dite ligne de province, sud, trente-cinq degrés trente-cinq minutes ouest, sept cent trente-trois chaînons, plus ou moins, jusqu'à

un poteau et borne en pierre définissant l'angle le plus au sud de la dite étendue ou compeau de terrain ; de là astronomiquement nord-ouest, mille quarante-trois chaînes soixante-et-sept chaînons, plus ou moins, jusqu'au point de départ. La dite étendue ou compeau de terrain ainsi désigné contenant soixante-et-sept mille huit cents acres de terre, plus ou moins, et la réserve ordinaire pour les grands chemins. Et la dite étendue ou compeau de terrain a été de plus en partie disposé et subdivisé par arpentage fait sur les lieux en rangs et lots de la manière suivante : en douze rangs, numérotés du nord-ouest au sud-est, savoir, du premier rang au douzième rang inclusivement ; les lots mesurant chacun quatre-vingt chaînes quatre vingt chaînons de profondeur sur treize chaînes de largeur, et contenant chacun cent acres de terre, plus ou moins, et la réserve ordinaire pour grands chemins, sauf et excepté les lots irréguliers, savoir : le premier rang en cinquante-six lots, numérotés du sud-ouest au nord-est, savoir, du numéro un au numéro cinquante-six inclusivement ; les deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième et septième rangs, chacun en vingt-huit lots, numérotés du sud-ouest au nord-est, savoir, du numéro vingt-neuf au numéro cinquante six inclusivement ; le reste de chacun de ces rangs n'étant pas encore subdivisé ; les huitième, neuvième dixième et onzième rangs, chacun en cinquante-six lots, numérotés du sud-ouest au nord-est, savoir, du numéro un au numéro cinquante-six inclusivement, et enfin le douzième rang, en vingt-huit lots, numérotés du sud-ouest au nord-est, savoir, du numéro un au numéro vingt-huit inclusivement. Le tout tel que représenté sur un diagramme de la dite étendue ou compeau de terrain y annexé, autant que la nature ou les circonstances du cas le permettent, et conformément à l'arpentage fait sur les lieux, dont le rapport est de record dans le Bureau des Têtes de la Couronne." SACHEZ MAINTENANT, que de Notre Faveur spéciale, certaine science et propre mouvement, Nous avons créé, érigé et constitué, comme par les présentes nous créons, érigeons et constituons la dite étendue de Nos Terres incultes, telle que ci-dessus décrite, et toute et chaque partie d'icelle, en un township, laquelle, dès et à compter du Dixième jour de Mars prochain, sera, continuera et demeurera un township à toujours, et sera ci-après connue, appelée et distinguée sous le nom de *Chabot*. Et de plus, que de Notre Faveur spéciale, certaine Science et propre mouvement, Nous déclarons que les présentes Nos Lettres Patentes seront bonnes et effectives en loi, à toutes intentions, constructions et fins quelconques, nonobstant toute borne incorrecte, faux nom, ou autres imperfections ou omissions dans ou concernant la dite étendue de terre érigée par les présentes en un township sous le nom de *Chabot*, comme susdit.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada :  
TEMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-

Aimé Cousin le Très-Honorable CHARLES STANLEY VICOMTE MONCK, Baron Monck de Ballyrammon, dans le Comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et de l'Île du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITE de QUEBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce DOUZIEME jour de FEVRIER, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-trois, et de Notre Règne la Vingt-sixième.

Par Ordre,

J. O. BUREAU, Secrétaire.


SACHEZ MAINTENANT, Que Nous avons jugé à propos d'émaner cette Proclamation, et qu'en conformité-des dispositions de l'Acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Nous publions les dites Lettres Patentes par lesquelles il Nous a plu constituer le dit Township de CHABOT ; et de plus, qu'en conformité des dispositions du dit Acte, Nous déclarons, ordonnons et réglons par ces présentes que les susdites Lettres Patentes auront Force de Loi, le, dès et à compter du DIXIEME jour de MARS prochain, De ce que dessus tous Nos vœux sujete, et tous autres que les présentes pourront concerner sont requis de prendre connaissance, et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada : TEMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable CHARLES STANLEY VICOMTE MONCK, Baron Monck de Ballyrammon, dans le Comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Île du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre CITE de QUEBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce DOUZIEME jour de FEVRIER, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-trois, et de Notre Règne la Vingt-sixième.

Par Ordre,

J. O. BUREAU, Secrétaire.

A VENDRE OU A LOUER,

 UNE Maison avec dépendances et beau jardin, située près de l'Eglise de Ste. Anne de la Pocatière.

Pour plus amples informations s'adresser au Curé de Ste. Anne.



**DEPOT DE CADASTRES SOUS L'ACTE SEIGNEURIAL REFOUDU.**

**A** VIS PUBLIC est par le présent donné que les Cadastres des différentes parties des Seigneuries suivantes, savoir :

Les différentes parties de l'Islet Bonsecours, appartenant à Adelaide Gagnon, épouse de Charles Bernier, Dame veuve J. R. Belanger et al. Joseph Narcisse Martin, Eucher Couillard, Dame veuve Jean Marie Belanger, Olivier Eugène Casgrain;

Et cette partie appelée Fief Fortin appartenant à Olivier Eugène Casgrain et al, respectivement;

Et les différentes parties de l'Islet St Jean, appartenant à Joseph et Gabriel Aubut, Olivier Eugène Casgrain, Joseph Edouard C Després et al, Angèle Caron et al, Joseph Caron et al, Noël Remi Couillard, Joseph Marie Couillard, Adelaide Gagnon, épouse de Charles Bernier, Chrysologue Couillard et Dame veuve Jean Marie Belanger, respectivement, toutes dans le district de Québec, (tel que le dit district existe pour les fins de l'Acte Seigneurial Refondu) dans cette partie de la Province du Canada, appelée Bas Canada, indiquant les rentes constituées en lesquelles sont convertis les divers droits, devoirs, charges, obligations et redevances féodales et seigneuriales, dues et payables sur chaque fonds et emplacements dans chacune des dites seigneuries respectivement, sont complétés, et que des duplicata et des triplicata de cadastres abrégés en ont été déposés au Greffe du Protonotaire de la Cour Supérieure dans le district de Québec; et que des triplicata des dits cadastres abrégés ont été déposés au Bureau du Receveur Général de cette Province; et que les duplicata des cadastres des dites seigneuries ont été déposés au Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne, conformément aux dispositions de l'Acte Seigneurial Refondu.

**HENRI JUDAH,**

Commissaire sous l'Acte Seigneurial Refondu.

Daté à Québec, ce 6 Mars, 1863.

**EDOUARD CHAPLEAU** marchand récemment établi à Ste. Hélène (en bas), vient d'établir un nouveau **Magasin à St. Alexandre**, paroisse voisine. Les nombreux acheteurs des paroisses environnantes l'ont si bien encouragé, tout en profitant de la vente aux **Prix de Québec**, qu'il s'est cru obligé d'établir un deuxième magasin à St. Alexandre. Profitez du bon marché.

**THOMAS BOISSINOT**, ci-devant commis chez M. Morisset, à la Basse-Ville de Québec, vient de s'établir comme **marchand-épiciier**, à la Station du Grand Tronc à Notre-Dame de Lévis, près de l'Hôtel Victoria. L'expérience qu'il a acquise dans une des meilleures maisons dans ce genre de commerce, lui est une bonne recommandation. Vente aux **Prix de Québec**.



**CONTRAT DE LA MALLE**

**D**ES Soumissions, adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues à Québec jusqu'à **MIDI, VENDREDI, le DOUZE de JUIN**, pour le transport des Malles de Sa Majesté, en un contrat proposé pour quatre ans, **SIX fois par semaine**, aller et venir, entre la **RIVIERE-DU-LOUP** et **MÉTIS**, depuis le **1er JUILLET** prochain.

Le trajet devra se faire en voiture.

Les Malles devront partir de la Rivière-du Loup tous les jours, les dimanches exceptés, aussitôt après l'arrivée des Chars du chemin de fer de Québec, et arriver à Métis en vingt-trois heures; elles devront aussi partir de Métis, tous les jours, les dimanches exceptés, à telle heure qu'il en sera alors requis, arrivant à la Rivière-du-Loup en vingt-trois heures.

Des avis imprimés contenant de plus amples informations sur les conditions du contrat proposé peuvent être vus et des blancs de soumission obtenus aux bureaux de poste de la Rivière-du-Loup, Cacouna, St. Arsène, Isle-Verte, Rivière Trois-Pistoles, Trois-Pistoles, St. Simon, St. Fabien, Rimouski, Ste. Luce, Ste. Flavie et Métis, ou au bureau du soussigné.

**WILLIAM G. SHEPPARD,**  
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes,  
Québec, 21 avril 1863.

**GRAINES! GRAINES!**

*Graines de Jardin, Graines des Champs  
et Graines de Fleurs.*

**L**ES Soussignés ont reçu par le dernier steamer arrivé par la voie de Portland un assortiment considérable et choisi avec soin de **GRAINES FRAICHES**, des maisons bien connues d'Andrieux, Vilmorin et Cie., de Paris, et de Jacob Wrench et Fils, à Londres, comprenant les différentes espèces suivantes :

Graines de Choux,	Choux-fleur,
Carottes,	Céleri,
Poireau,	Laituo,
Herbes,	Oignon,
Navet,	Rave.

Quelques Gâteaux de Levain de Champignons.

Un lot choisi de Racines de Dahlia.

—AUSSI—

Graines de Trèfle, Herbe des Champs. Graines de Luzerne, Luzerne rouge d'Allemagne, Graines pour les oiseaux, et autres Graines qu'il serait trop long d'énumérer ici, mais que l'on trouvera dans le catalogue des grains, que l'on se procurera au magasin et que les soussignés enverront par la Poste aux personnes qui le demanderont.

Ils accorderont une grande déduction aux marchands de la campagne.

**JOHN, MUSSON, & CIE,**

Porta voisins du Bureau de Poste, Québec.

**GRAINES FRAICHES**

De Jardin, de Fleurs et de Champ.

**L**E Soussigné vient de recevoir un assortiment complet de Graines Fraiches et de la dernière récolte: telles que Betterave, Choux de toutes espèces, Chou-fleur, Carotte, Concombre, Melon, Navet, Oignons, Panais, Persil, Poireau, Rave, Salade, etc.

—AUSSI—

De la Graine de Mil, de Trèfle Rouge et Blanc, Graine de Tabac, de Betterave et de Carotte, de Champ et des Graines de Fleurs de toutes variétés.

**JOHN E. BURKE**

Maison du Séminaire,

Marché de la Haute-Ville, Québec.

15 avril 1863.

**GRAINES! GRAINES!!**

*Printemps de 1863.*

**JAS. H. MARSH.**

**L**E soussigné désire informer ses amis et le public qu'il vient de recevoir, par le dernier steamer, son approvisionnement ordinaires de **GRAINES FRANÇAISES** et **ANGLAISES** de **JARDIN** et de **FLEURS**, que les acheteurs trouveront nullement inférieures à celles de leurs importations précédentes.

Les acheteurs peuvent être assurés que ces Graines sont réellement nommées par leurs noms propres et sont de la meilleure qualité. Les graines suivantes sont spécialement recommandées.

Les choux de Saints-Denis; de Winningstadt; de Savoie ou Frésée; de York; Carotte d'Altringham; Longue Rouge; Chou-fleur hâti de Paris; Concombre de diverses variétés; Céleri plein blanc; Salade Impériale; Salade Romaine; Oignons, gros rouge; Pois, les meilleures variétés anglaises, etc., etc.

*Graines de Fleurs—près de 200 variétés.*

Les marchands de la campagne pourront faire emballer pour le commerce en détail toutes les Graines qu'ils achèteront, et à des conditions libérales.

20 paquets de Graines de Fleurs assorties seront envoyés par la poste, affranchis, sur la réception de \$1. En recevant \$2 le soussigné enverra 40 paquets de Graines de Fleurs et de Graines de Jardins, dans aucun parti du Canada.

Le Soussigné appelle aussi l'attention des Médecins sur le fonds considérable de médicaments et de produits chimiques qui seraient demandés, soit pour argent comptant ou par toute autre personne qui donnerait des sûretés. Nous pouvons, dans ces cas, les assurer qu'elles seraient parfaitement satisfaites, promptement et soigneusement servies.

Des Catalogues seront envoyés affranchis par la Poste à tous ceux qui en demanderont

à **JAS. H. MARSH,**

Chimiste et Droguiste,

15 avril 1863. Rue du Palais, Québec.